

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

TRANSPORTS

Arrêté du 21 septembre 2017 fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année 2017, à l'examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps des adjoints d'administrations de l'aviation civile au ministère de la transition écologique et solidaire (direction générale de l'aviation civile et Météo-France)

NOR : TRAA1724621A

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 21 septembre 2017, le nombre de places offertes à l'examen professionnalisé réservé aux agents non titulaires pour l'accès au grade d'adjoint d'administration principal de 2^e classe de l'aviation civile, au titre de l'année 2017, est fixé à 3.